



Publié le 11 décembre 2024 par Association "Cœur Lavande".

### **Règlement de l'épreuve Autis'Cimes Trail 2025**

**Art. 1 : Les organisateurs** – L'association Départementale "Cœur Lavande", en partenariat avec la Ville de Digne-les-Bains, organisent le dimanche **11 mai 2025**, la 3eme édition de l'**Autis'Cimes Trail**, ouvert à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, à partir de la catégorie « **cadet** » (16 ans et plus).

**Art. 2 : Admission** – Au regard de l'article L231-2-1 du Code du Sport, toute participation à l'**Autis'Cimes Trail** nécessite obligatoirement de répondre à l'un des critères suivants :

Etre titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un pass'Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date du trail.

Etre titulaire d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date du trail.

Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an à la date du trail, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les déclarations sur l'honneur ne peuvent pas être acceptées par l'organisation à la place des certificats médicaux.

• Une photocopie de la pièce d'identité **RECTO VERSO EN COULEUR** de bonne qualité et certifiée conforme, ainsi que d'une attestation de responsabilité civile fournie par votre assureur.

### **Distances maximales**

Compte tenu de la typologie du parcours (technicité, dénivelé) tous les participants seront au moins de la catégorie Cadets (16 ans et plus).

La participation à la distance de 18 km est ouverte aux catégories suivantes :

Masters, séniors, espoirs 18 ans et plus.

Cadets 16-18 ans : 14 km.

Info: Il est considéré que 100 m de montée correspondent à 1 km de course supplémentaire. (cf règlement FFA).

### Art. 3 : Parcours trails

2 parcours sont proposés aux concurrents.

#### Parcours 18 km.

C'est le parcours le plus long d'une distance totale de 18 km. Avec 1067 m de dénivelé positif, le tracé est exigeant et comporte des parties techniques signalées par les organisateurs où chaque coureur devra faire preuve de prudence et se conformer aux consignes de sécurité dictées par l'organisation lors du briefing obligatoire, 10 minutes avant le départ. Point culminant du trail au sommet du Darau avec une vue splendide. Il est rappelé aux coureurs que le code de la route devra être appliqué de façon inconditionnelle sur les portions de voie publique (ouvertes à la circulation). L'accompagnement par un animal, ou une personne quel que soit son moyen de locomotion est interdit sur les parcours.

### Art. 4 Parcours spécifique pour familles, les associations et les personnes porteuses de handicaps

Parcours de 7 km pour les personnes porteuses de handicaps, les familles et les enfants sous la responsabilité exclusive d'un parent ou d'un représentant légal (Autorisation parentale pour les enfants non accompagnés au départ du parcours à partir de 12 ans). Ce parcours peu technique n'est pas chronométré, pour les personnes handicapées et les familles, il pourra se faire en marchant, courant ou en Joëlette, si nécessaire, sur réservation.

Ce même parcours sera chronométré pour les licenciés qui débutent ou pour toutes personnes qui remplissent les conditions du parcours de 20 km.

### Art. 5 : Sécurité

Un numéro de téléphone de permanence est mis à disposition des coureurs pour signaler tout problème durant le trail.

Le tracé est balisé à l'aide de peinture et ruralises. La sécurité est assurée par des signaleurs tout au long du parcours.

Des postes de sécurité, pointage et ravitaillement sont installés sur le parcours et au niveau de l'aire d'arrivée.

La course sera fermée par un membre de l'organisation de l'**Autis'Cimes Trail**.

Tout abandon doit être signalé aux organisateurs par le coureur souhaitant abandonner. Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours établi sans en avoir prévenu les organisateurs se met immédiatement hors course et ne pourra tenir les organisateurs pour responsables en cas d'accident ou de litige.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté aux organisateurs les plus proches et lui porter secours si nécessaire.

Une barrière horaire sera mise en place au niveau du sommet de l'Andran et du dernier ravitaillement, tout concurrent dépassant l'heure de passage est automatiquement mis en hors course et reconduit sur le lieu de départ.

Barrière horaire de l'Andran : 13h30 horaire à confirmer.

La barrière horaire ne concerne que les concurrents du 18 km.



La différence une fr



Association Départementale "Cœur Lavande"  
La Pitchounette 7 rue de Provence 04000 DIGNE LES BAINS Tel : 04 92 36 15 11  
Notre e-m@il: [association@coeurlavande.fr](mailto:association@coeurlavande.fr) / Site Internet : [www.coeurlavande.fr](http://www.coeurlavande.fr)  
Enregistrement en préfecture : W043001001 / SIRET 493 901 235 000 25 9499Z  
Convention chèques Vacances ANCV 367 197 E 001 P 001

## Art. 6 : Inscriptions et tarification

Les inscriptions sont possibles en ligne sur le site [www.coeurlavande.fr](http://www.coeurlavande.fr).

Si le nombre de réservations sur internet n'a pas atteint les 250 coureurs attendus, il sera possible de réserver un dossard le matin même de la course entre 7h et 8h30 du matin. Pas de majoration de tarif à prévoir.

- Les inscriptions « en ligne » s'effectuent via la plate-forme de paiement [www.coeurlavande.fr](http://www.coeurlavande.fr) / KMS. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident suite au non-respect du présent règlement.

### Les tarifs :

- Parcours 18 km inscriptions « en ligne » : 25€
- Parcours 7 km famille Handicap non chronométré inscriptions « en ligne » : 10€
- Parcours 7 km Chronométré inscriptions « en ligne » : 12€

Possibilité de se restaurer sur place auprès de nos partenaires.

## Art. 7 : Matériel

Les concurrents devront s'équiper en fonction des conditions météorologiques. Des postes de ravitaillement seront installés sur les parcours :

Ces postes vous seront transmis mi août sur notre site internet

Il convient cependant aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires et au minimum une réserve d'eau personnelle (bidon ou sac à dos). Chaque concurrent devra être équipé obligatoirement d'un sifflet, d'une couverture de survie et d'un téléphone portable. Les bâtons sont autorisés pour les deux parcours.

## Art. 8 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera possible à partir de 07h00 heures au lieu de départ, situé place Général de Gaulle (également lieu de départ et d'arrivée de la course).

## Art. 9 : Environnement

L'épreuve traverse majoritairement des milieux magnifiques et typiques du secteur des Alpes de Haute Provence qui sont sensibles et fragiles.

Afin de préserver ces espaces, sa flore et la quiétude de la faune, il convient de respecter les chemins existants et balisés (ne pas couper), d'être discret et de ne rien abandonner derrière soi. Des sanctions pourront être prises par l'organisation en cas de non-respect de ces consignes. (disqualification).

## Art. 10 : Sanctions

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ ou d'arrêter tout concurrent ne respectant pas l'environnement (dégradation, jet de débris, emballages ou toute autre produit ou matière en dehors des



Association Départementale "Cœur Lavande"  
La Pitchounette 7 rue de Provence 04000 DIGNE LES BAINS Tel : 04 92 36 15 11  
Notre e-m@il: [association@coeurlavande.fr](mailto:association@coeurlavande.fr) / Site Internet : [www.coeurlavande.fr](http://www.coeurlavande.fr)  
Enregistrement en préfecture : W043001001 / SIRET 493 901 235 000 25 9499Z  
Convention chèques Vacances ANCV 367 197 E 001 P 001

zones de ravitaillement situées sur le parcours) et/ou ayant un comportement pouvant constituer un danger pour lui-même ou les autres concurrents (respect du code de la route notamment).

### **Art. 11 : Récompenses**

Temps scratch :

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes (toutes catégories confondues) de chaque distance seront récompensés.

Catégories :

Le premier homme et la première femme de chaque distance par catégorie seront récompensés.

### **Art. 12 : Annulation**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler tout ou une partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions météorologiques ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des concurrents.

### **Art. 13 : Remboursement**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de disqualification ou de non présentation à la manifestation sportive ou en cas de transfert de dossard.

En cas d'annulation les concurrents se verront proposer un report automatique de leur inscription (si report de la course comme cela a pu se faire lors du COVID).

Dans le seul cas de la présentation d'un certificat médical, le remboursement pourra être envisagé. Le concurrent devra envoyer un courrier postal au siège de l'association indiquant son nom et prénom, l'adresse mail, l'adresse postale et le numéro de la course pour déclencher le remboursement. Celui-ci sera réalisé par l'organisateur dans un délai de 100 jours maximum. 1€ de frais de dossier sera retiré du remboursement par personne.

### **Art. 14 : Assurance**

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou à un comportement irresponsable ni même en cas de vol.

### **Art. 15 : Protection de la vie privée Droits d'image**

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » et à la Commission Informatique et Libertés (CNIL), l'organisation informe les participants de:

– L'existence de fichiers contenant des informations personnelles liées à la gestion des inscriptions.

Chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification.

– La publication de deux listes sur le site internet de "Cœur Lavande" et de KMS. La liste des engagés et la liste des résultats.

Si pour un motif valable, un participant souhaite s'opposer à la publication d'une de ces listes, il doit expressément en informer les organisateurs par courrier avec AR uniquement.

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et donne à organisateur l'autorisation d'utiliser les éventuelles photos/vidéos prises lors de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support, dans le monde entier, et pour une durée indéterminée

Fait à Digne les Bains le 11 décembre 2024

Jean TRIPODI  
Président fondateur de l'association  
départementale « Cœur Lavande »  
et de l'Autiscimes Trail



Association Départementale "Cœur Lavande"  
Siege Social : La Pitchounette 7 rue de Provence  
04000 Digne Les Bains  
Tél : 04.92.36.15.11  
e-mail: [association@coeurlavande.fr](mailto:association@coeurlavande.fr)  
Site Internet: [www.coeurlavande.fr](http://www.coeurlavande.fr) / Facebook / twitter / WhatsApp  
N° Préfecture : W043001001 / n° SIRET 43360123500017 2499Z  
Convention chèques Vacances ANCV 367197 E 001 P 001

Nom et Prénom

Précédés de la mention  
"Bon pour accord, lu et approuvé"

"Date et signature" obligatoires

**Contrat à renvoyer obligatoirement  
avant la course au plus tard le jour même avant le départ**